

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL253

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence du mot :

« contenus »

insérer les mots :

« manifestement illicites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui vient qualifier la nature des contenus visés par l'article 1.